

LES HORAIRES SCOLAIRES

Ecole maternelle et élémentaire

	7h00	8h30	11h45	13h35	16h30	19h
Lundi	garderie	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Garderie	
Mardi	garderie	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Garderie	
Jeudi	garderie	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Garderie	
Vendredi	garderie	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Garderie	

L'accueil du matin, du soir et la restauration scolaire nécessitent **une inscription obligatoire uniquement auprès du service scolaire de la mairie.**

L'ACCUEIL DU MATIN

Ecole maternelle et école élémentaire

- **7H00 - 8H20** : Accueil des enfants inscrits à l'accueil du matin
- **8h20** : ouverture des grilles

Les enfants entrant dans l'école sont sous la responsabilité des enseignants.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Service proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h35, sur inscription auprès du service scolaire.

L'ACCUEIL DU SOIR

Ecole maternelle

- **16H30 – 19H00** : Garderie encadrée par des animateurs pour les enfants **inscrits** à l'accueil du soir
Départ échelonné des enfants. Aucun enfant de maternelle ne peut quitter seul l'accueil du soir

Ecole élémentaire - 3 options

Option 1 : garderie

- **16H30 – 19H00** : Garderie encadrée par des animateurs pour les enfants **inscrits** à l'accueil du soir

Départ échelonné des enfants.

Option 2 : étude dirigée à partir du jour de la rentrée :

- **16H30 – 17H00** : récréation des enfants **inscrits** à l'accueil « **étude** » du soir
- **17H00 – 18H00** : Etude dirigée assurée principalement par les enseignants
- **18H00** : Départ des enfants

Les enfants sont accompagnés à la grille et repris par les parents ou les personnes autorisées. Ils peuvent également quitter l'école seuls avec une **autorisation parentale écrite**.

Option 3 : étude dirigée + garderie

- **16H30 – 17H00** : récréation des enfants **inscrits** à l'accueil « **étude** » du soir
- **17H00 – 18H00** : Etude dirigée assurée principalement par les enseignants
- **18H00 – 19H00** : Garderie encadrée par des animateurs.

Départ échelonné des enfants.

Pour l'accueil du soir, le goûter est à fournir par les familles, dans un sac plastique transparent marqué au nom de l'enfant.

ORGANISATION DU MERCREDI

- **Le mercredi, différents modes de gardes sont à votre disposition :**
 - L'accueil de loisirs sans hébergement « ALSH » Charlie Chaplin, établissement administré par Safran, reçoit vos enfants sur inscription le mercredi et les vacances scolaires. Contact : Mme Guisset au 01.64.93.30.00
 - Les assistantes maternelles : liste disponible au CCAS. 01.64.93.72.68
 - Le baby-sitting : liste disponible au CCAS

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (calculé par année civile)

Votre tranche de Quotient Familial (QF) sera déterminée à partir des documents fournis avec votre dossier d'inscription à savoir :

- ▶ le ou les avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (revenus du foyer)
- ▶ un relevé des prestations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales des 3 derniers mois
- ▶ un justificatif de domicile

Ces documents sont valables pour la période de septembre à décembre 2019

Le ou les avis d'imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018, ainsi qu'un relevé des 3 derniers mois des prestations mensuelles de la Caisse d'Allocations Familiales, seront à fournir au service scolaire avant le mois de décembre 2019.

Chaque service périscolaire est facturé selon le QF.

Une facture est envoyée chaque début de mois pour le mois écoulé.